



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

N° C27_06_2024_03 - Plan d'actions du plan climat air énergie territorial (PCAET) (annexe)
Annexe(s) :
- Plan d'actions

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	49	17	-	24

Pour : - Abstention : - Contre : - Sans Participation : -

Date de convocation : 21 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept juin, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Lezay, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHAIMBAULT Monique, ARCHIMBAUD Guénaëlle, BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BARRE Gérard, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BLANCHET Philippe, PETIT Serge, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, CACLIN Philippe, CHARTIER Bernard, CHOUREGÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DALLAUD Hélène, DODIN Patrick, FOUCHE Patrice, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GUERIN Marie-Claire, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HOELLINGER Gilbert, KOHLER Marie, LECULLIER Lysiane, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, OUVREAU Pierre, PAILLAUD Raymond, PICARD Marylène, POINAS Sylviane, POUVREAU Lise, BABIN Catherine, MANN Grégory, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, GICQUIAUD Floriane, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, WATTEBLED Frédéric

Etaient représentés :

BALLAND Cyril (pouvoir donné à BARILLOT Dorick), BAUDON Christian (pouvoir donné à GRASSWILL François), BINET Frédérique (pouvoir donné à GAYET Olivier), BOUCHEREAU Isabelle (pouvoir donné à BARRE Gérard), BRUNET Sylvie (pouvoir donné à BERTHONNEAU Frédéric), GRIFFAULT Sylvain (pouvoir donné à TEXIER Jérôme), GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à DALLAUD Hélène), LONGEAU Daniel (pouvoir donné à MANN Grégory), NIVELLE Jean-Pierre (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), PELTIER Jérôme (pouvoir donné à COUSIN Sylvie), PICHON Gilles (pouvoir donné à CACLIN Philippe), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à GUERIN Marie-Claire), ROUXEL Patricia (pouvoir donné à BOURDIER Christine), SAINTIER Marie-Emmanuelle (pouvoir donné à HOELLINGER Gilbert), VALERY Nicolas (pouvoir donné à TROCHON Patrick), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

AUDE Laurent, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, BLAUD Philippe, CAQUINEAU Emmanuel, CHARPENTIER Patrick, CHASSIN Julien, DELEZAY Gaëtan, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, FOUCHE Etienne, GABOREAU Bernard, HAYE Jean-Marie, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, KLINGLER Sarah, MERCIER

Sébastien, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, SARRAZIN Nathalie, VINCENT Bernard, YOU Thierry

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie COUSIN

Plan d'actions du plan climat air énergie territorial (PCAET) (annexe)

Annexe(s) :

- *Plan d'actions*

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R.229-51 du Code de l'environnement,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables,

Vu la délibération n° C19_01_2023_08 de déclaration d'intention du plan climat air énergie territorial,

Vu la délibération N° C14_12_2023_03 relative au diagnostic territorial du plan climat air énergie territorial,

Vu la délibération N° C07_03_2024_49 relative à la stratégie territoriale et aux objectifs du plan climat air énergie territorial,

Considérant l'articulation du PCAET avec le plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUi-H) en cours d'élaboration,

Les « Ateliers Climat » se sont tenus à 5 reprises du 21 mars au 5 juin 2024. Les 5 ateliers ouverts à tous ont fait l'objet d'une communication dans la presse écrite, sur les réseaux sociaux, sur la radio D4B, dans les bulletins municipaux et dans les mairies et commerces via des affiches et des flyers. Les Ateliers Climat ont réuni des habitants, des élus communaux, des associations, des membres des chambres consulaires, des entreprises... L'ensemble des Ateliers Climat a rassemblé une cinquantaine de participants.

Lors de chacun de ces ateliers, les participants se sont appropriés les enjeux du diagnostic et de la stratégie territoriale du plan climat air énergie territorial (PCAET). L'objet de ces ateliers était ensuite l'écriture du plan d'actions opérationnel, avec l'approfondissement d'une dizaine d'actions choisies par les participants dans les 5 thématiques de la stratégie territoriale :

- L'habitat
- Les mobilités
- Le tertiaire et l'industrie
- L'agriculture
- La production des énergies renouvelables

Les actions issues des ateliers ont été partagées avec les porteurs potentiels et enrichies des actions déjà engagées par la communauté de communes, notamment celles qui relèvent du programme « Territoire Engagé Transition Ecologique » (contrat d'objectifs territorial signé avec l'ADEME).

Chaque action retenue fait l'objet d'une fiche dédiée en annexe qui détaille :

- Les caractéristiques de l'action via :

- Les porteurs identifiés
- Le rôle de la collectivité
- Les partenaires associés
- Les cibles de l'action
- Le calendrier de mise en œuvre
- Les modes de financement
- Les ressources utiles

- La description de l'action via les sous-actions et tâches identifiées

- Les impacts de l'action qui seront approfondis dans l'évaluation environnementale stratégique du PCAET

- Les indicateurs de suivi et les objectifs de l'action.

Les fiches-actions seront complétées au fur et à mesure de la maturité des projets, des partenariats, des besoins du territoire et des disponibilités en ressources humaines et budgétaires.

L'ensemble des livrables du PCAET sera soumis à la validation du conseil communautaire du 19 décembre 2024 à l'occasion de l'arrêt du document.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide de :

- PRENDRE ACTE de la fin d'élaboration du plan d'actions du plan climat air énergie territorial ;
- S'ENGAGER dans le plan d'actions joint en annexe et sa mise en œuvre.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Le Président

Sylvie COUSIN

Fabrice MICHELET